

Projet de Communiqué de la sixième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région

New York, le 29 septembre 2015

1. Nous, signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, avons tenu la sixième réunion du Mécanisme régional de suivi le 29 septembre 2015 à New York, en marge du Débat général de la 70^{ème} session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU). La réunion était organisée conjointement par le Secrétaire général de l'ONU, S.E. M. Ban Ki-moon et la Présidente de la Commission de l'Union Africaine (UA), S.E. Dr Nkosazana Dlamini-Zuma.

2. Les Chefs d'État et de Gouvernement, ainsi que les représentants des pays signataires suivants ont pris part à la réunion:

La République d'Afrique du Sud

La République d'Angola

La République du Burundi

La République du Congo

La République démocratique du Congo (RDC)

La République du Kenya

La République de l'Ouganda

La République du Rwanda

La République du Soudan

La République du Soudan du Sud

La République unie de Tanzanie

La République de Zambie

3. La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) ont également pris part aux délibérations.

4. Nous avons examiné l'évolution de la situation politique et sécuritaire dans la région depuis notre dernière réunion à Addis-Abeba, en Éthiopie, le 31 janvier 2015.

5. Nous avons pris note des progrès concernant la situation sécuritaire dans l'est de la RDC et dans la région, plus de deux ans après la signature de l'Accord-cadre. Nous avons réitéré notre engagement total en faveur de l'Accord-cadre et avons réaffirmé notre soutien au Pacte de la CIRGL sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs, signé en 2006, ainsi qu'aux autres efforts visant à promouvoir la paix et la sécurité dans la région.

6. Nous avons exprimé notre inquiétude quant à la présence continue de groupes armés dans l'est de la RDC, en particulier les Forces démocratiques de Libération du Rwanda (FDLR),

les Forces démocratiques alliées (ADF), le Front de résistance patriotique d'Ituri (FRPI), les groupes Mai Mai ainsi que la menace du terrorisme dans la région. À cet égard, nous avons condamné les violations persistantes des droits de l'homme et autres crimes odieux commis par ces groupes armés et terroristes, et avons appelé à un redoublement des efforts pour neutraliser tous les groupes armés opérant dans l'est de la RDC. Nous avons lancé un appel pour que les responsables de ces groupes soient traduits en justice.

7. Nous avons rappelé les décisions de la deuxième réunion ministérielle conjointe CIRGL-SADC du 2 juillet 2014, ainsi que le deuxième mini-Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement du 14 août 2014 appelant à la reddition volontaire des FDLR dans un délai de six mois à compter du 2 juillet 2014, à défaut de quoi ce groupe ferait face à une action militaire. Nous avons félicité S.E. le Président Joseph Kabila, pour les efforts soutenus de son Gouvernement et des Forces armées de la République démocratique du Congo en vue de désarmer par la force les FDLR et pour les progrès réalisés à ce jour. Cependant, nous avons noté avec préoccupation que les FDLR continuent à opérer dans l'est de la RDC et qu'il faudrait intensifier les efforts afin de neutraliser entièrement cette force négative ainsi que l'ensemble de ses dirigeants.

8. Nous avons noté avec préoccupation que la coopération militaire entre le Gouvernement de la RDC et la MONUSCO n'avait pas repris. À cet égard, nous avons encouragé le Gouvernement de la RDC et la MONUSCO à aplanir leurs divergences en vue de la reprise des opérations militaires conjointes contre les FDLR et de leur neutralisation totale, en dissociant cette coopération du dialogue stratégique. Nous avons exhorté les ex-combattants FDLR et leurs dépendants cantonnés à Kanyabayonga (Nord-Kivu), Kisangani (Province Orientale), et Walungu (Sud-Kivu), à participer volontairement et sans conditions préalables au programme de Désarmement, Démobilisation, Rapatriement, Réintégration et Réinstallation (DDRRR). Nous avons également appelé la communauté internationale à accroître son assistance à la MONUSCO dans le cadre du DDRR et au Gouvernement de la RDC pour le programme national DDR III.

9. Nous avons déploré la lenteur dans la mise en œuvre intégrale des Déclarations de Nairobi issues du Dialogue de Kampala. Nous avons une fois encore exhorté les dirigeants des ex-M23 à coopérer entièrement au processus de rapatriement et à participer aux mécanismes de suivi de la mise en œuvre des Déclarations de Nairobi, faute de quoi des sanctions pourraient être envisagées à leur endroit. En appui aux efforts en cours du Mécanisme national de suivi de la RDC et de la CIRGL, nous avons invité les Garants de l'Accord-cadre à œuvre de concert avec toutes les parties concernées en vue de lever les obstacles subsistant à la mise en œuvre totale des Déclarations de Nairobi. Nous avons demandé à l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la région des Grands Lacs et au Représentant spécial de la Présidente de la Commission de l'UA pour la région des Grands Lacs de faire rapport au Mécanisme régional de suivi sur les progrès réalisés à cet égard.

10. Nous avons exprimé notre préoccupation quant à la situation politique et sécuritaire au Burundi, ainsi qu'aux pertes en vies humaines, aux violations des droits humains, et aux conséquences humanitaires qui en résultent. Nous avons appelé le Gouvernement du Burundi et toutes les autres parties prenantes à faire preuve d'un maximum de retenue et à poursuivre leurs efforts dans la voie du dialogue inclusif, conformément à l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation de 2000, à la Constitution du Burundi et aux autres textes pertinents. À cet égard, nous avons exprimé notre reconnaissance pour les efforts de la Communauté de l'Afrique de l'Est, présidée par S.E. le Président Jakaya Mrisho Kikwete, ainsi que pour les efforts entrepris par S.E. le Président Yoweri Kaguta Museveni, en tant que facilitateur. Nous

avons également salué le Décret présidentiel du 23 septembre 2015, portant création de la Commission nationale du Dialogue inter-burundais, ainsi que le soutien de l'ONU, de l'UA, de la CIRGL et d'autres partenaires internationaux à la facilitation au Burundi, sous les auspices de la Communauté de l'Afrique de l'Est.

11. Nous avons salué la signature de l'Accord relatif à la résolution du conflit en République du Soudan du Sud à Addis Abeba le 17 août 2015, et à Juba, au Soudan du Sud, le 26 août 2015, sous les auspices de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et avons lancé un appel aux signataires en vue de sa mise en œuvre.

12. Nous avons félicité l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la région des Grands Lacs et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'UA pour l'organisation des réunions des Garants qui a conduit à la tenue, à Nairobi le 10 juillet 2015, de la première Retraite ministérielle des pays signataires de l'Accord-cadre.

13. Soulignant l'importance de l'appropriation par les États membres signataires de la mise en œuvre de l'Accord-cadre, nous avons entériné les recommandations contenues dans le Document final de la Retraite ministérielle, notamment : la promotion, par chaque Chef d'État, des actions prioritaires liées aux engagements régionaux de l'Accord-cadre; la possibilité de convoquer des réunions extraordinaires du Mécanisme régional de suivi, en plus de ses réunions ordinaires, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Sommet de l'UA; la tenue, au besoin, de réunions ministérielles précédant celles du Mécanisme régional de suivi; le renforcement du rôle du Comité d'appui technique (CAT) ; ainsi qu'une plus grande implication et contribution des Ministres des Affaires étrangères et des Garants. Nous avons appelé le CAT et les Garants de l'Accord-cadre à veiller à la mise en œuvre effective des recommandations de la Retraite ministérielle. Nous avons convenu d'examiner les progrès réalisés à cet égard lors de la prochaine réunion du Mécanisme régional de suivi.

14. Nous avons accueilli favorablement l'offre du Gouvernement de la RDC d'abriter la Conférence sur les investissements privés dans la région des Grands Lacs qui se tiendra à Kinshasa les 24 et 25 février 2016. Nous avons pris note des progrès réalisés à ce jour, en particulier la préparation du Document sur les opportunités d'investissement, le Forum ministériel des partenaires de développement tenu le 12 juillet 2015 à Addis Abeba, la mise en place du Forum du secteur privé des Grands Lacs le 31 août 2015, ainsi que la tenue d'une réunion avec les opérateurs du secteur privé sur l'amélioration de l'environnement réglementaire et du climat d'investissement les 1^{er} et 2 septembre 2015 à Addis Abeba. Nous appelons la communauté internationale à soutenir le processus de préparation de ladite Conférence en vue de son succès. Par ailleurs, nous appelons les investisseurs du secteur privé et toutes les institutions financières régionales et internationales à saisir les opportunités d'investissement de la région des Grands Lacs.

15. Enfin, nous avons renouvelé notre profonde gratitude au Secrétaire général de l'ONU et à la Présidente de la Commission de l'UA pour l'organisation conjointe de la réunion du Mécanisme régional de suivi et ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué à son succès.

New York, le 29 septembre 2015